



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 1 / 0 7 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 3 / 0 9 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8034

## 1 Intitulé du projet

Camping l'Île aux Oiseaux - Extension du camping existant (30 emplacements supplémentaires)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

LA TAILLEE

LA TAILLEE

N° SIRET

4 1 9 7 6 5 0 3 7 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

HEREAU

Prénom(s)

Nadine

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
42.a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, RML ou HLL.	Le projet porte sur l'extension du camping existant de 226 à 256 emplacements soit 6,9 ha exploités, soit 30 hébergements supplémentaires (répartis sur 1,5 ha). IOTA 2.1.5.0 - Déclaration : Rejet d'eaux pluviales

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une extension du camping l'Île aux Oiseaux afin d'augmenter la capacité d'accueil sur un terrain en limite immédiate du site actuellement exploité. Pour la mise en place des 32 hébergements supplémentaires, il est nécessaire d'en supprimer 4 existants pour permettre l'accès au site pour les véhicules et les piétons / une zone de parkings / une zone de détente ouverte sur la zone naturelle ; 2 emplacements supplémentaires seront également installés sur la partie existante en limite sud de la parcelle projet (72 bis et 74 bis sur le plan en Annexe n°8.1.5). Aucune construction de bâtiment n'est envisagée, les services existant étant suffisamment présents (blocs sanitaires, zone d'accueil et piscines).

Cette zone aménagée sera végétalisée avec de nombreuses plantations d'arbres et de massifs notamment au niveau des abords des accès mais également sur la zone en pâturage via des essences locales. L'accès à la zone pourra se faire en véhicules jusqu'à une zone de stationnement à l'entrée, l'accès aux hébergements sera quant à lui uniquement piéton. Une priorité sera redonner aux déplacements des piétons et des cycles.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le site du Camping l'Île aux Oiseaux fait partie de l'unité paysagère du littoral, en bordure immédiate des marais, de sentiers pédestres et cyclables, de forêt et de l'océan ... Le projet vise à mettre en valeur le paysage local en installant des hébergements rappelant les cabanes des marais et en valorisant la zone humide existante par la mise en place d'un éco-pâturage. Cette zone vise à recréer un paysage de marais vendéen et constituera le poumon de respiration du camping en y pérennisant la biodiversité faunistiques et floristique variées par l'arrêt de l'entretien mécanisé actuel de la prairie.

La clientèle visée est celle de l'écotourisme et des découvertes culturelles, qui s'inscrit pleinement dans la politique de développement de la côte vendéenne. Le camping souhaite profiter de cette extension pour se différencier en proposant une offre plus écologique et plus qualitative tout en mettant en valeur le patrimoine local.

Ce projet va également permettre de créer des emplois durables et d'augmenter l'activité touristique sur la commune.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux s'effectueront en une seule phase, les principales étapes sont les suivantes :

- Réalisation d'une voie de desserte perméable, des stationnements et mise en œuvre de cheminements doux.
- Réalisation de réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et électriques limités au strict minimum.
- Installation des hébergements.
- Insertion paysagère du projet type "Marais Vendéens" dans un cadre naturel et en adéquation avec le fonctionnement du camping existant et la préservation de la zone humide .
- Aménagement de l'éco-pâturage (clôture et abri) et végétalisation du site.

Les travaux sont prévus dès que les autorisations le permettront, en espérant une exploitation dès la saison 2026.

Les plantations réalisées seront conformes à la fiche B1 répertoriant les essences locales possibles dans un marais salé, comme attendu dans l'article UL.13 du PLU (disponible en Annexe n°8.2.3). L'essentiel sera de composer avec les haies naturelles déjà existantes, tout en y intégrant des espèces locales pouvant supporter les engorgements (comme le frêne élevé, le bouleau ou les saules) et n'ayant pas un fort pouvoir drainant (type peuplier).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation est la même depuis plus de 30 ans, c'est-à-dire une période d'ouverture saisonnière classique pour la région : d'Avril à Septembre.

Le camping est accessible par la voie publique à l'Ouest, l'intersection entre la Rue du Pré Neuf et la Rue de la Taillée. L'accès aux nouveaux hébergements se fera par le réseau viaire historique sur le camping existant, jusqu'à une zone de stationnement puis l'accès est piéton jusqu'aux emplacements.

Concernant l'écopâturage envisagé de type régie interne, il est prévu 5 Moutons d'Ouessant et 5 chèvres des fossés, deux espèces typiques des milieux humides des Pays de la Loire et la densité est adaptée à la taille du site. Un point d'eau de 200 l/j, un abri pérenne et une clôture type "Ursus" seront installés pour le bon fonctionnement de cette mini-ferme. Des panneaux de sensibilisation seront mis en place à l'attention de la clientèle. L'écopâturage permettra un entretien non mécanique de la zone humide en y préservant les habitats présents.

Le démantèlement de ce type d'activités est peu envisageable à moyen et long termes. En cas de cessation d'activité par le porteur de projet, des repreneurs seront recherchés dans le cadre d'une vente. Cette hypothèse est la plus probable, l'établissement étant localisé en Vendée, département très attractif pour les vacanciers, le rachat pourra être aisé. En cas de cessation définitive sans repreneur, le démantèlement s'effectuera dans les règles de démolition. Les hébergements seront revendus et/ou démontés. Tous les gravats des travaux de démolition seront triés, évacués du site et transportés dans une décharge agréée, en fonction de leur classe de déchets (spéciaux, ménagers et assimilés, inertes) ou réemployés via des filières spécifiques dans le cadre de l'économie circulaire (bardage bois, métaux, ...). Les terrains redeviendront naturels avec mise en place de terre végétale sur les endroits le nécessitant. Il n'y a pas de risque de pollution chimique.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

*(i)* La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager en cours de réalisation, en attente de la décision du cas par cas.

- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales, en cours de réalisation et en attente de la décision du cas par cas pour une instruction par la DDTM85.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet (Parcelle ZI 67 (p))	15 120 m <sup>2</sup>
Emprise du camping (actuelle / future)	54 055 m <sup>2</sup> / 69 175 m <sup>2</sup>
Nombre d'emplacements (actuel / futur - ajouté / supprimé)	226 / 256 - 34 / 4

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 36 Voie : rue du Pré Neuf

Lieu-dit :

Localité : L'ÎLE D'OLONNE

Code postal : 8 5 3 4 0 BP :               Cedex :              

### Coordonées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 1 ° 4 6 ' 3 2 " O Lat. : 4 6 ° 3 4 ' 0 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :               °               ,               "        Lat. :               °               ,               "       

Point de d'arrivée : Long. :               °               ,               "        Lat. :               °               ,               "       

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

En zone ULC du PLU de l'Île-d'Olonne dont la dernière procédure a été approuvée le 05/06/2024.

*(i)* Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF de type II "Dunes, Forêts, Marais et Coteaux du Pays d'Olonne" (n°520005766). Selon le pré-diagnostic faune / flore disponible en Annexe 8.2.1, le projet engendrerait peu d'impacts sur la fonctionnalité de cette entité.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2,3 km au Nord-Est de l'APB "L'Îleau de Champclou" (n° FR3800511).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de l'Île-d'Olonne est une commune littorale de part sa localisation sur l'estuaire de la Verteonne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) soumis à arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (n°60) seuil à 10 000 m <sup>2</sup> .
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la parcelle exploitables, 8 315 m <sup>2</sup> sont aménageables et 6 805 m <sup>2</sup> sont concernés par une zone humide (détail en Annexe 8.2.2 et analyses et mesures en Annexe 8.2.5). Les aménagements auront tous lieu en dehors des zones humides inventoriées ce qui permet de les préserver en totalité afin de les valoriser en tant qu'espace naturel au cœur du camping.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au PPRL-Pays d'Olonne (aléas de mouvements de terrain - recul du trait de côte et de falaises + inondation - submersion marine / crue à débordement lent de cours d'eau)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 800 m à l'Est des sites ZPS et ZSC "Dunes, Forêt et marais d'Olonne" (n°FR5212010 et n°FR5200656).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau d'adduction d'eau potable du site sera étendu pour alimenter les nouveaux hébergements installés.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun mouvement de matériau en dehors des tranchées pour passer les réseaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun mouvement de matériau. Pour l'aménagement des espaces verts, la terre en place sera réemployée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension des réseaux existants à l'entrée de la parcelle sera réalisée pour la viabilisation des hébergements. Le camping est raccordé à la station d'assainissement communale. Les réseaux (AEP, Assainissement et électriques) seront limités au strict minimum.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les hébergements seront installés en limite immédiate du camping existant depuis une trentaine d'années, aucune nuisance supplémentaire ne sera générée par leur mise en place. Il n'y a pas d'espèces protégées et/ou remarquables sur le site, qui présente un potentiel écologique faible à intermédiaire (pré-diagnostic en Annexe 8.2.1, analyses et mesures en Annexe 8.2.5). La prairie étant pour le moment fauchée régulièrement avec des engins mécaniques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le camping se situe en dehors des zones Natura 2000. Des nuisances sonores pourront avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales sera très faible. Il n'y a aucun risque de détruire des habitats classés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est actuellement occupé par une prairie mésophile de fauche atlantique, ceinturée de haies ou de friches dominées par les prunelliers, les chênes et les ronces (voir détail en Annexe 8.2.1). La zone humide au Sud de la parcelle sera entièrement conservée et mise en valeur par un éco-pâturage. Toute la parcelle sera végétalisée avec des essences locales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par un quelconque risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique modéré. Risque moyen au retrait-gonflement des sols argileux. Le site du projet est en dehors des aléas actuels et 2100 liés aux risques de submersion et inondation évoqué par le PPRL Pays d'Olonne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation des nombres d'hébergements disponibles à la location saisonnière augmentera légèrement le trafic. La circulation des engins de chantier pourra également générer des nuisances lors des travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le camping étant déjà en exploitation, le projet ne générera pas davantage de bruit en dehors des périodes de chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, le camping cherche à cibler une clientèle plus calme et aucun surcroît d'animation n'est prévu.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas destiné à engendrer des odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières en dehors de celles générées par la circulation des engins lors du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouveaux hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adaptés à la trame noire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les hébergements pourront engendrer des rejets dans l'air via le chauffage s'il y en a. La vitesse de circulation des véhicules sera faible sur le site, ce qui limitera les rejets de gaz à effet de serre. De plus, l'accès aux hébergements de l'extension est uniquement piéton avec une zone de stationnement disponible à l'entrée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées et dirigées vers des ouvrages adaptés (détail dans le dossier loi sur l'eau en cours de réalisation).
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas d'infiltration insuffisante, la régulation des ouvrages de gestion sera dirigée comme actuellement, vers le milieu naturel en point bas.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées supplémentaires seront raccordées au réseau d'eaux usées principal traversant le camping, connecté quant à lui au réseau d'assainissement communal. Le service assainissement a émis un avis favorable au raccordement des nouveaux hébergements (cf Annexe n°8.2.4).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rassemblement des déchets domestiques est assuré par la structure du camping, la collecte est à l'entrée du site au niveau de la voie d'accès : Rue du Pré Neuf.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les façades des hébergements seront en bardage bois et en toiture de couleur noire, afin de rappeler les cabanes des marais. Les parcelles, spacieuses et aérées, seront très végétalisées afin de créer de l'intimité et par la même occasion, intégrer les hébergements. Des arbres de haut jet seront répartis pour créer de l'ombre et parfaire ce paysage qui intégrera l'extension dans l'environnement local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera à destination d'un camping, la prairie sera amenée à disparaître en partie sous les hébergements, pour la partie sud, elle restera inchangée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

## **6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## **6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

## **6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Le projet d'extension de camping ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement. Le projet s'intégrera au mieux dans la nature environnante.

Une analyse des incidences sur la biodiversité (faune, flore et zones humides) et les mesures associées en fonction des impacts identifiées, est disponible en Annexe 8.2.5. Nous pouvons en retenir les éléments suivants :

- Le projet prévoit un important renforcement de la végétation avec l'installation d'arbres, de haies et de massifs avec des essences exclusivement locales afin d'insérer le site dans son environnement. Tous les végétaux existants ne gênant pas les futures installations seront conservés.
- Les eaux pluviales seront gérées à travers des ouvrages dédiés (infiltration / stockage et régulation). L'apport hydraulique provenant des espaces périphériques aux zones humides sera maintenu.
- Aucun impact sur les zones humides car elles sont préservées en totalité dans leurs fonctionnalités.
- Toutes les eaux usées du site seront traitées par la station communale.

En phase travaux, toutes les mesures ont été prises pour préserver le site (utilisation des voiries existantes, base travaux sur des zones en dur, balisage et sensibilisation des intervenants).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne donc une extension de camping. Le site prévu ne présente pas d'intérêt particulier bien que situé à proximité immédiate des marais d'Olonne.

Le projet n'a pas d'incidences environnementales négatives mais permettra au contraire de renforcer la végétation locale.

Ces éléments font que le porteur estime que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Pré-diagnostic écologique [AGGRA Concept, Janvier 2024] <input checked="" type="checkbox"/>
2	Inventaires zones humides [AGGRA Concept, Janvier 2024] <input checked="" type="checkbox"/>
3	Fiche B1 : Liste d'essences locales [PLU de l'ÎLE D'OLONNE] <input checked="" type="checkbox"/>
4	Avis sur demande d'autorisation d'urbanisme [Services Assainissement, Les Sables d'Olonne Agglomération, 30/07/2024] <input checked="" type="checkbox"/>
5	Analyse des incidences sur la biodiversité (faune, flore et zones humides) et mesures associées [AGGRA Concept, Septembre 2024] <input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom HEREAU

Prénom Madame

Qualité du signataire Déléguée

A L'Île d'Olonne

Fait le 19/09/2024



Signature du (des) demandeur(s)